

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00069

AUTOROUTE A45 - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU CO-FINANCEMENT DE LA SUBVENTION PUBLIQUE D'EQUILIBRE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 124

Délibération affichée le : 11/03/2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,

Le 11 mars 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160303-D20160006910-DE

M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY,
M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Michel BEAL,
Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Delphine JUSSELME,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Monique ROVERA,
Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

AUTOROUTE A45 - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU CO-FINANCEMENT DE LA SUBVENTION PUBLIQUE D'EQUILIBRE

VU

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT

- La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole doit confirmer sa participation, aux côtés de l'État et du Département de la Loire, au concours public nécessaire à la réalisation de l'autoroute A45,

SYNTHESE DU CONTEXTE

A la suite de la consultation lancée en février 2014 par les services du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (DGITM) auprès des trois candidats à la concession retenus à la suite de l'appel européen à candidatures d'avril 2012, le Secrétaire d'État, Alain VIDALIES a indiqué la nécessité que chaque collectivité délibère pour confirmer notamment ses engagements financiers préalablement à la désignation du concessionnaire pressenti.

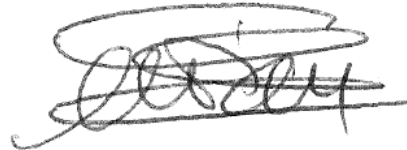
DELIBERATION

Le Conseil de communauté décide :

- de réaffirmer la nécessité de voir se réaliser l'A45,
- de prendre bonne note du montant du concours public s'élevant avant négociation à 845 M€ en valeur septembre 2014,
- de confirmer son engagement sur la répartition financière maximale du concours public de la manière suivante :
 - * État : 50% soit 422,5 M€,
 - * Département : 25% soit 211,25 M€ maximum,
 - * St Etienne Métropole : 25% soit 211,25 M€ maximum.
- d'autoriser le Président pour négocier aux cotés de l'État la mise au point de la convention financière dans le cadre de la législation et de la réglementation qui s'appliquent aux procédures d'attribution d'une concession autoroutière,
- de mandater le Président pour une recherche de participations auprès d'autres collectivités, et des meilleurs financements auprès des établissements bancaires, dont la BEI.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 34 voix contre.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU